

BANYAKU LUAPE EPOTU,

Quelques questionnements sur la procédure devant la Cour constitutionnelle : Esquive judiciaire ou délicatesse politique face aux besoins de justice des citoyens congolais. La vision d'un politologue,
Kinshasa, Éditions du CEDIS (Centre de Documentation
et d'Intelligence Stratégique), 2018, 230 pages.

L'auteur de cet ouvrage est Juge à la Cour constitutionnelle de la RD Congo et Professeur à l'Université de Kinshasa (Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques). À travers cette publication, il livre au commun des mortels une vue interne de cette haute institution dont l'image ne cesse de subir des critiques à tort et à raison.

Son préfacier, professeur et juriste, est également Juge à la même Cour. Celui-ci plante le décor et indique aux lecteurs l'orientation dudit livre. Pour lui, l'auteur, « *sous un regard de politologue, fait son constat et estime que dans certains dossiers qui lui sont soumis, la Cour constitutionnelle évite l'examen de fond, sur base des arguties juridiques, du reste légaux, se rapportant généralement aux sujets, sans pour autant saisir l'objet de la matière* » (p. 3). Pourtant, « *l'objectif primordial d'une institution judiciaire est celui de résoudre les contentieux pour la paix sociale* » (p. 4). Car « *il est de droit pour toutes les parties au procès de connaître la suite sur le fond de leur affaire* » (p. 4). Ainsi « *en évacuant les requêtes pour irrecevabilité par défaut de bonne procédure devant la Cour, le contentieux lui soumis reste irrésolu...* » (p. 4).

L'ouvrage se structure autour de huit chapitres dont sept évoquent les types de procédures connues par la Cour constitutionnelle. Le deuxième chapitre aborde la saisine devant la Cour constitutionnelle (pp. 47-83). En trois sections, l'auteur explique la qualité et l'intérêt d'agir, ainsi que le délai de survenance ou d'expiration prescriptive devant la Cour. Le troisième chapitre (pp. 85-128) concerne la procédure en action et en exception d'inconstitutionnalité devant la Cour. Il renferme aussi trois sections qui traitent successivement de la procédure de contrôle de constitutionnalité en action devant la Cour. Il y donne des indications sur la manière dont cette procédure de contrôle est exercée dans certains pays comme la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, les États-Unis, la France en comparaison avec la procédure en RD Congo. La section suivante s'intéresse à la procédure déclinatoire en exception d'inconstitutionnalité devant la Cour constitutionnelle. La dernière section porte sur la procédure du contentieux d'attribution entre la Cour de cassation et la Cour d'État devant la Cour constitutionnelle.

Le quatrième chapitre est relatif à la procédure par les contentieux

électoraux devant la Cour constitutionnelle (pp. 129-140). Il y a trois sections en rapport avec les conditions de recevabilité, le pouvoir d'instruction. La section suivante contient ce qui concerne les décisions de la Cour constitutionnelle et les voies de recours. La dernière section est liée au contentieux électoral devant la Cour constitutionnelle. L'auteur lui-même prévient le lecteur : « *la procédure du contentieux électoral devant la Cour constitutionnelle est l'une des plus délicates à cause des enjeux politiques et de certaines défaillances récurrentes aussi bien des administrations chargées de l'organisation et de la sécurisation des élections que de juridictions compétentes* » (p. 140).

Le cinquième chapitre (pp. 141-176) est consacré à la procédure de l'intervention volontaire, la tierce opposition et de désistement devant la Cour constitutionnelle. Les trois sections se rapportent successivement à l'intervention volontaire devant la Cour, à la tierce opposition devant la Cour et au désistement. Le lecteur y trouvera les arrêts de la Cour constitutionnelle relatifs au désistement.

Le sixième chapitre (pp. 177-191) se base sur la procédure de la déclaration de patrimoine familial devant la Cour constitutionnelle ; tandis que le septième chapitre se

penche sur la procédure de prise de décisions de la Cour constitutionnelle (pp. 193-198). Le huitième et dernier chapitre examine la procédure de l'exécution des arrêts rendus par la Cour constitutionnelle (pp. 199-212).

Comme recommandation relevée par le préfacier, « *plutôt que d'esquiver par des arguties judiciaires, comme c'est pourtant le cas dans bien d'affaires, la Cour constitutionnelle devrait s'assumer en abordant à chaque instant, l'examen au fond. Ainsi, pourra-t-elle espérer faire avancer légitimité démocratique, sa crédibilité politique et la validité de son expertise juridique aux yeux de nombreux citoyens qui attendent une meilleure justice constitutionnelle en RDC* » (p. 6).

Cette livraison, préfacée par le Professeur et Juge constitutionnel, Félix Vunduaawe te Pemako, et postfacée par le Professeur Jacques Djoli Eseng'Ekeli, exhume « la Face B » de la Cour constitutionnelle. Elle soulèvera certainement des vagues. N'a-t-il pas rejoint Modeste Mutinga quand il plaide « *Pour une République des Juges contre l'impunité* » ? Mutinga parle d'une République des juges pour une meilleure place à réserver à la justice et pour une plus grande autonomie du fonctionnement de l'appareil judiciaire.

Noël OBOTELA Rashidi